



Description.

Mât Tubulaire de section circulaire à Rétrent.
Plage de hauteurs : 2,65 et 3,65m.

Prescription.

Mât Aluminium 6060T5.
Fluoformé par conification à froid.
Semelle plate Aluminium 6060T6.

Urban S/N Caractéristiques

	Hauteur [m]	Impact CO ₂ [Kg _{eq} CO ₂] ²	Top [mm]	Base [mm]	Dimensions Porte (mm)			Semelle (mm)		Tiges (mm)	Massif Béton (m)	
					Hauteur	Largeur	Distance	Carré inscrit	Entraxe		Largeur	Hauteur
S	2,65	92	90	120	400	75	500	73x70	200	270	0,4	0,5
	3,65	113	90	120	400	75	500	73x70	200	270	16/M14 X 300	0,4
Z	2,65	92	90	150	400	95	500	85x95	200	270	0,4	0,6
	3,65	113	90	150	400	95	500	85x95	200	270	0,4	0,6

Hauteur borne: Urban S = 1m. Urban N = 1m.

L'impact CO₂ est donné à titre indicatif pour tout produit peint en Kg équivalent CO₂ par quantité unitaire.
Les dimensions des Massifs sont données à titre indicatif pour une pression de fond de fouille de 2 bars.



Options

FINITIONS

Thermolaquage

Anodisation

Spectrocoloration

PROTECTION

Alucoat

CHARNIERE

Alto Soprano

FERMETURE

Antivol 3 empreintes

Triangulaire

Torx

Magnétik

PORTE

Ventilée

Avec câblette

Urban S/N Capacités

	Hauteur [m]	Poids [kg]	Zone 1 22m/s			Zone 2 24m/s			Zone 3 26m/s			Zone 4 28m/s			Zone Cyclonique 34m/s 36m/s		M*	T*
			Cat II	Cat I	Cat II	Cat I	Cat II	Cat I	Cat II	Cat I	Cat I	Cat II	Cat I	Cat I	Cat I	Cat I		
S	2,65	25	0,86	0,63	0,68	0,49	0,53	0,4	0,43	0,33	0,18	0,14	296	127	M*	T*		
	3,65	25	0,47	0,36	0,36	0,28	0,28	0,22	0,22	0,17	0,07	0,05	296	109				
Z	2,65	50	1,09	0,82	0,86	0,65	0,69	0,52	0,56	0,43	0,24	0,2	416	186	M*	T*		
	3,65	50	0,6	0,47	0,46	0,38	0,36	0,3	0,29	0,24	0,11	0,08	416	139				

La capacité de chargement est donnée en m² pour un poids en tête de 25 et 50Kg.

* M et T sont des informations réservées aux entreprises d'installation pour dimensionner les massifs de fondation lorsque la pression de fond de fouille diffère de 2 bars.

La gamme est conçue et développée selon la norme NF EN 1991-1-4.

Dimensions et informations techniques données à titre indicatif.
Valmont se réserve le droit d'apporter, sans délai et sans préavis, les modifications techniques ou esthétiques qu'il jugera nécessaires à l'amélioration des produits de la Collection Fonctionnelle.